



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026 A 19H30

Le 3 avril 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 28 mars 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Mohammed ZAOUI, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Raymonde BLECOURT, Marie-Eve HODGI, Julie FERRÉ, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE BERNAT, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Alice SEBBAG), Patricia BARTOLI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Adrien FRANCISCO (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Mickael AMAND (pouvoir à Julie FERRÉ), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 32
représentés : 7
absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Délibération n°26-22

DG : Nathalie COLUCCI

Service : Secrétariat général

Affaire suivie par Claire PIERONI

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION BUDGETAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le renouvellement général du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU l'élection du Maire et des Adjointes en date du 22 mars 2026,

CONSIDERANT que la Commission budgétaire constitue une instance interne de travail chargée d'examiner les orientations budgétaires, les projets de budget primitif, les décisions modificatives et toute question financière soumise par l'exécutif municipal,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein les membres appelés à siéger au sein de cette commission,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une Commission budgétaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE la constitution d'une Commission Budgétaire comprenant 17 membres, plus le Maire, président de droit :

Frédéric PETITTA, Maire, Président de droit

Nathalie VASSEUR

Jean-Pierre VIMARD

Sarah BENHAMMOU

Philippe ROGER

Nadia CARCASSET

Amir BEN MERZOUG

Philippe DECOMBLE

Alice SEBBAG

Maria DE JESUS

Mohammed ZAOU

Karine FARINA

Marc LE MEUR

Laurence BELAIGUES

Héritier LUNDA

Julie FERRÉ

Marie-Noëlle ROLLY

Tahamout BENKHETTACHE

Suppléants : Michael AMAND, Dimitri GORGE BERNAT, Ivan CARRENO

VOTE

Pour : 39

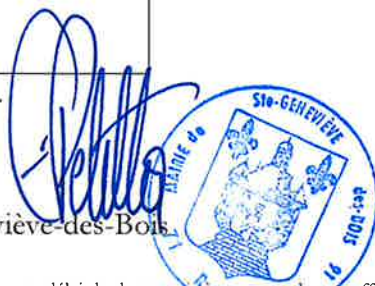
Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.